



Assemblée générale

Distr. générale
21 juillet 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Point 82 de l'ordre du jour provisoire*

Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation

Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies et Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général

Résumé

On trouvera dans le présent rapport établi conformément à la résolution 68/115 de l'Assemblée générale une description générale des progrès accomplis par le Secrétariat depuis le dernier rapport en date (A/68/181) dans la mise à jour du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*. L'Assemblée est invitée à prendre des dispositions sur la base des conclusions figurant aux paragraphes 13 et 25 du présent rapport.

* A/69/150.



I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application de la résolution 68/115 de l'Assemblée générale. Au paragraphe 8 de cette résolution, l'Assemblée a félicité le Secrétaire général des progrès des études ayant trait au *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, notamment du recours accru au programme de stages des Nations Unies et du resserrement de la coopération avec les établissements universitaires, ainsi que des progrès de la mise à jour du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*. Au paragraphe 9, elle a pris note avec gratitude des contributions versées par les États Membres au Fonds d'affectation spéciale pour la mise à jour du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* et, au paragraphe 10, elle a réitéré son appel à contributions volontaires à verser au Fonds d'affectation spéciale pour la résorption de l'arriéré de travail relatif au *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et au Fonds d'affectation spéciale pour la mise à jour du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*, et à la prise en charge volontaire et gracieuse des services d'experts associés qui participent à la mise à jour des deux ouvrages. Au paragraphe 11, elle a invité le Secrétaire général à poursuivre la mise à jour des deux ouvrages et à les diffuser sous forme électronique dans toutes les langues dans lesquelles ils sont publiés. Au paragraphe 12, elle a noté avec préoccupation que le retard pris dans la rédaction du volume III du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* n'avait pas été entièrement rattrapé et demandé au Secrétaire général de prendre des mesures pour y remédier à titre prioritaire, tout en le félicitant des progrès déjà accomplis sur cette voie. Au paragraphe 13, l'Assemblée a rappelé que le Secrétaire général est responsable de la qualité des deux publications et, en ce qui concerne le *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*, prié le Secrétaire général de continuer à suivre les modalités énoncées aux paragraphes 102 à 106 de son rapport du 18 septembre 1952 (A/2170). Enfin, au paragraphe 14, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-neuvième session un rapport sur le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et le *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*.

II. *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*

A. Établissement des suppléments du *Répertoire*

2. Le Secrétaire général ayant été invité, au paragraphe 12 de la résolution 68/115 de l'Assemblée générale, à prendre des mesures pour remédier à titre prioritaire au retard pris dans la rédaction du volume III du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, la Division de la codification du Bureau des affaires juridiques, qui coordonne la rédaction de l'ouvrage, s'est attachée à réduire sensiblement ce retard, notamment en ce qui concerne le volume III des Suppléments n^{os} 7 à 9 (1985-1999). Conformément avec l'accord conclu avec le Département des opérations de maintien de la paix, mentionné dans le rapport de 2012 (A/67/189), selon lequel la Division de la codification contacterait des institutions partenaires disposées à réaliser des projets d'études sur les articles en question, des études sur les Articles 35 (en ce qui concerne l'Assemblée générale), 40, 48 et 51 de la Charte ont été réalisées pour le volume III des Suppléments n^{os} 7 à 9

et sont disponibles en ligne en tant que « versions préliminaires ». Chacune des dispositions précitées de la Charte fait l'objet d'une seule étude pour toute la période couverte par les trois Suppléments. Ces études sont disponibles sur le site Web du *Répertoire* (www.un.org/law/repertory). Un consultant extérieur a en outre achevé une étude sur l'Article 41 couvrant la même période. Ces « versions préliminaires » ont été soumises au Département des opérations de maintien de la paix, qui les examinera en sa qualité de département auteur. Pour ce qui est du volume III des Suppléments n^{os} 7 à 9 (1985-1999), la Division de la codification établit actuellement un projet d'étude sur l'Article 53 de la Charte. Il est prévu de confier à des établissements universitaires d'autres études restantes du volume III des Suppléments n^{os} 7 à 9.

3. D'importants progrès ont également été accomplis dans l'établissement d'études pour le Supplément n^o 10 (2000-2009). Au cours de la période considérée, la Division des affaires du Conseil de sécurité du Département des affaires politiques a réalisé des études sur les Articles 24 à 32, 33 2), 34, 35 (en ce qui concerne la pratique du Conseil de sécurité) et 36 à 39 pour le volume III. Le Bureau du Conseiller juridique et la Division des questions juridiques générales du Bureau des affaires juridiques ont réalisé une étude sur l'Article 97 pour le volume VI. Par ailleurs, les études suivantes ont été réalisées, dont certaines avec l'aide de stagiaires ou en collaboration avec des établissements universitaires : a) des études sur les Articles 40, 42 et 50 pour le volume III; et b) une étude sur l'Article 98 pour le volume VI. Ces études sont disponibles en ligne en tant que « versions préliminaires ». Celles concernant les Articles 40, 42 et 50 ont été soumises au Département des opérations de maintien de la paix, qui les examinera en sa qualité de département auteur.

De plus, des études sur les Articles 41 et 51 pour le volume III sont l'une en préparation et l'autre à l'examen. Ces deux études sont établies en collaboration avec des établissements universitaires. Le Bureau du Conseiller juridique réalise également des études sur les Articles 104 et 105.

4. Le Département de l'information et la Bibliothèque Dag Hammarskjöld ont fourni un appui important aux travaux de recherche sur le *Répertoire*.

5. À ce jour, l'état d'avancement de la publication est le suivant : 28 volumes ont été publiés¹ et 14 volumes ont été achevés et soumis pour traduction et publication². Il reste donc à terminer huit volumes sur les 50 que doit comprendre l'ensemble de la publication (le *Répertoire* initial et ses suppléments), dont cinq concernent le Supplément n^o 10, qui porte sur la période la plus récente, et sont à différents stades d'avancement (voir plus haut, par. 3). Les trois autres volumes à terminer correspondent au volume III des Suppléments n^{os} 7 à 9.

6. L'annexe I au présent rapport indique quels services du Secrétariat sont chargés des études sur les divers articles de la Charte destinées au *Répertoire*. L'annexe II contient des informations sur l'état d'avancement du *Répertoire*.

¹ Le *Répertoire* et ses Suppléments n^{os} 1 à 6 (1946-1984), soit 26 volumes en tout, et les volumes V et VI du Supplément n^o 7 (1985-1988).

² Les volumes I, II et IV du Supplément n^o 7 (1985-1988); les volumes I, II, IV, V et VI des Suppléments n^{os} 8 (1989-1994) et 9 (1995-1999); et le volume I du Supplément n^o 10 (2000-2009).

B. Mise en ligne des études du *Répertoire*

7. Des études extraites de 42 volumes achevés, dont les 14 en cours de publication, sont disponibles sur le site Web de l'ONU consacré au *Répertoire* (www.un.org/law/repertory). Les versions préliminaires de plusieurs études sur divers articles pour le volume III des Suppléments n^{os} 7 à 9 ainsi qu'un grand nombre d'études pour le Supplément n^o 10, dont le texte définitif a été établi et qui figureront dans les volumes à achever, restent disponibles sur le site Web. La version électronique du *Répertoire* comporte une fonction de recherche plein texte permettant à l'utilisateur de rechercher instantanément un mot ou une combinaison de mots dans toutes les études et disponible dans les trois langues de la publication, à savoir l'anglais, l'espagnol et le français.

8. Actuellement, toutes les études disponibles en anglais sont en ligne sur Internet et la plupart le sont également en espagnol et en français. Les études dont le texte définitif a été établi et qui sont en attente de publication sont mises en ligne dans la langue dans laquelle elles ont été rédigées (l'anglais pour la plupart et le français pour certaines). Le Secrétariat continuera de rendre accessibles sous forme électronique les trois versions linguistiques des études du *Répertoire* dont le texte définitif aura été établi.

C. Coopération avec les établissements universitaires

9. La coopération de longue date avec la faculté de droit de l'Université Columbia s'est poursuivie pour la onzième année consécutive, permettant de réaliser une étude sur l'Article 51 pour le volume III du Supplément n^o 10 du *Répertoire*. La coopération avec la faculté de droit de l'Université d'Ottawa s'est poursuivie pour la quatrième année consécutive, permettant de réaliser une étude sur l'Article 35 pour le volume III des Suppléments n^{os} 7 à 9 et des études sur les Articles 40 à 42 et 50 pour le volume III du Supplément n^o 10.

D. Fonds d'affectation spéciale

10. Dans sa résolution 68/115, l'Assemblée générale a réitéré son appel à verser des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale créé en application de sa résolution 59/44 afin d'éliminer l'arriéré relatif au *Répertoire*. Une note verbale a donc été adressée à toutes les missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies, leur rappelant qu'il était possible de verser des contributions volontaires au fonds et les invitant à porter la question du financement du *Répertoire* à l'attention d'institutions privées et de particuliers qui pourraient souhaiter y apporter leur concours. Le Secrétaire général note avec gratitude les contributions au fonds d'affectation spéciale reçues de la Finlande (5 000 euros) et de la Turquie (10 000 dollars) depuis la publication de son précédent rapport, le 23 juillet 2013.

11. Un consultant rémunéré au moyen du fonds d'affectation spéciale a travaillé à une étude sur l'Article 41 pour le volume III des Suppléments n^{os} 7 à 9 (1985-1999). Il est envisagé de continuer de confier à des consultants des études pour les volumes sur le point d'être achevés. Toute contribution supplémentaire au fonds d'affectation

spéciale est vivement encouragée afin de permettre au Secrétariat de résorber le retard dans la publication du *Répertoire*.

E. Recommandations du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation

12. Le Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation a examiné la question du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* à sa session tenue du 18 au 26 février 2014. Au paragraphe 64 de son rapport (A/69/33), il a recommandé entre autres, s'agissant du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, que l'Assemblée générale félicite le Secrétaire général des progrès accomplis dans l'élaboration des études, notamment du recours accru au programme de stages de l'Organisation des Nations Unies et du renforcement de la coopération avec les établissements universitaires; prenne note avec gratitude des contributions versées par les États Membres au fonds d'affectation spéciale pour la résorption de l'arriéré relatif au *Répertoire*; demande de nouveau que des contributions volontaires soient versées au fonds d'affectation spéciale afin d'aider le Secrétariat à éliminer effectivement cet arriéré et que soient pris en charge à titre volontaire et gracieux les services d'experts associés qui participeraient à la mise à jour de la publication; invite le Secrétaire général à poursuivre la mise à jour de la publication et à la rendre disponible sous forme électronique dans toutes les versions linguistiques; note avec préoccupation que le retard pris dans la rédaction du volume III du *Répertoire*, bien que légèrement réduit, n'avait pas été éliminé, et prie le Secrétaire général de prendre des mesures pour remédier à ce problème à titre prioritaire, tout en le félicitant des progrès déjà accomplis; et rappelle que le Secrétaire général est responsable de la qualité du *Répertoire*.

F. Conclusions

13. S'agissant du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, compte tenu de ce qui précède, l'Assemblée générale voudra peut-être :

a) Prendre note de l'état d'avancement de la publication, notamment des progrès accomplis dans la réalisation des études du *Répertoire* et leur mise en ligne en trois langues (anglais, français et espagnol);

b) Étudier les recommandations du Comité spécial (voir plus haut, par. 12) concernant l'intensification du recours au programme de stages des Nations Unies et de la coopération avec les établissements universitaires aux fins de la réalisation d'études; les contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour la résorption de l'arriéré de travail relatif au *Répertoire* aux fins d'aider le Secrétariat à éliminer effectivement cet arriéré; la prise en charge, à titre volontaire et sans frais pour l'Organisation, de services d'experts associés qui participeront à la mise à jour de la publication; l'invitation faite au Secrétaire général à poursuivre la mise à jour de la publication et à la rendre disponible sous forme électronique dans toutes ses versions linguistiques, et à continuer de s'employer à remédier à titre

prioritaire au retard pris dans la rédaction du volume III du *Répertoire*; et le rappel de la responsabilité du Secrétaire général en ce qui concerne la qualité du *Répertoire*;

c) Noter les progrès accomplis dans la résorption de l'arriéré grâce à l'utilisation du Fonds d'affectation spéciale; et engager vivement les États à verser des contributions supplémentaires au Fonds.

III. *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*

A. Mandat et établissement du *Répertoire*

14. Le *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*, demandé initialement par l'Assemblée générale dans sa résolution 686 (VII) du 5 décembre 1952, continue de rendre compte de l'évolution de la pratique et des procédures suivies par le Conseil de sécurité dans le cadre de la Charte des Nations Unies et du Règlement intérieur provisoire du Conseil. Dans sa résolution 68/115, la plus récente sur la question, l'Assemblée générale a invité le Secrétaire général à poursuivre la mise à jour du *Répertoire* et à le diffuser sous forme électronique dans toutes les langues dans lesquelles il est publié.

15. Conformément au mandat énoncé par l'Assemblée générale, le Secrétariat a continué de progresser dans l'établissement de suppléments au *Répertoire*. Au cours de l'année écoulée, le Secrétariat a élaboré les dix-septième et dix-huitième Suppléments au *Répertoire*, portant sur la période de 2010 à 2013, selon les modalités énoncées aux paragraphes 102 à 106 du rapport du Secrétaire général en date du 18 septembre 1952.

16. Le dix-septième Supplément (2010-2011) est terminé et une version préliminaire est disponible en ligne depuis juin 2014 sur la page du site Web du Conseil de sécurité consacrée au *Répertoire*. Le Secrétariat peut ainsi se concentrer sur la pratique actuelle du Conseil de sécurité depuis 2012. La préparation du dix-huitième Supplément (2012-2013) est terminée et la rédaction proprement dite a commencé en février 2014.

17. Dans les limites des ressources dont il dispose, le Secrétariat a continué d'établir le *Répertoire* en s'attachant à concilier rapidité et exactitude, notamment par plusieurs initiatives visant à améliorer l'efficacité, telles que la formation spécialisée de personnel; la mise au point d'une base de données interne permettant de répertorier et retrouver le nombre croissant de pratiques et procédures antérieures et actuelles du Conseil de sécurité et de générer des tableaux et des textes; et la mise à jour des directives et modèles internes de rédaction et d'édition aux fins d'exploiter au mieux les compétences du personnel et d'assurer la cohérence dans l'établissement du *Répertoire*.

18. L'établissement de suppléments au *Répertoire* n'a pas été sans difficultés. Le Secrétariat est certes parvenu à progresser dans la mise à jour du *Répertoire* et à fournir aux États Membres des informations sur la pratique actuelle du Conseil de sécurité mais il a continué de faire face à des problèmes d'édition, de traduction, d'indexation et de publication des suppléments. Différents bureaux du Secrétariat travaillent ensemble pour pallier le manque de ressources et résorber les retards de publication des suppléments.

B. Mise en ligne des études du *Répertoire*

19. Pour permettre un accès aussi rapide que possible aux informations, le Secrétariat a mis en ligne sur la page du site Web du Conseil de sécurité consacrée au *Répertoire* une version préliminaire des chapitres dont le texte définitif a été établi (voir annexe III), dont l'ensemble des chapitres des seizième et dix-septième Suppléments (2008-2011). Le site comporte une interface conviviale permettant un accès rapide aux très nombreuses informations sur les pratiques du Conseil de sécurité figurant dans le *Répertoire*, dans toutes les langues officielles.

20. Outre la préparation du *Répertoire*, le Secrétariat répond aux questions et demandes d'informations qui lui sont adressées directement ou sur la page du site Web du Conseil de sécurité consacrée au *Répertoire*, concernant les pratiques actuelles et antérieures du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires. Durant la période à l'examen, il a répondu rapidement et avec précision à des communications et demandes d'informations émanant d'États Membres, de fonctionnaires des Nations Unies et d'autres organisations internationales, d'organisations non gouvernementales, d'étudiants, d'universitaires, de chercheurs et du secteur privé.

21. Par ailleurs, le Secrétariat s'emploie actuellement à intégrer le *Répertoire* à la eCollection des Nations Unies, outil de recherche regroupant l'ensemble des publications existantes des Nations Unies. Dans le cadre de ses travaux sur le *Répertoire* et afin d'en rendre le contenu plus largement accessible, il publie en outre chaque trimestre un tableau récapitulatif des composantes des mandats des missions de maintien de la paix et des missions politiques en cours et, au début de chaque année, une note reprenant les principaux éléments de la pratique du Conseil de sécurité lors de l'année précédente. Les deux documents sont disponibles sur le site Web du Conseil de sécurité.

C. Publication dans les différentes langues (sur papier et sous forme électronique)

22. En application de la résolution 55/222 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de faire publier les suppléments à venir du *Répertoire* dans les six langues officielles, les dixième et onzième Suppléments ont été les premiers à être publiés dans ces six langues. Les douzième et treizième Suppléments (1993-1999) devraient être disponibles en 2014 dans toutes les langues officielles sur la page du site Web du Conseil de sécurité consacrée au *Répertoire*, puis les quatorzième et quinzième Suppléments (2000-2007), dont la traduction est en cours. Le seizième Supplément (2008-2009) sera soumis pour traduction dans les six langues officielles une fois terminées l'édition et l'indexation de la version anglaise. Différents bureaux du Secrétariat continuent de faire tout leur possible pour mettre en ligne les derniers suppléments du *Répertoire* dans les six langues officielles dès qu'ils sont disponibles.

D. Ressources

23. L'établissement et la publication du *Répertoire* et la tenue de son site Web dans les six langues officielles n'auraient pas été possibles sans l'appui constant de

l'Assemblée générale. Par ailleurs, en ces temps de contraintes financières, les contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour la mise à jour du *Répertoire* demeurent un élément important pour soutenir les progrès, maintenir le site Web du *Répertoire* et continuer de rendre plus accessibles les informations sur la pratique du Conseil de sécurité.

24. L'apport de ressources extrabudgétaires a permis au Secrétariat de conserver les services de personnel temporaire aidant à l'établissement du *Répertoire*. Depuis le rapport précédent, des contributions au Fonds d'affectation spéciale ont été reçues de la Chine et de la Turquie. En outre, la Suisse a pris à sa charge les services d'un expert associé au Service de la recherche sur la pratique du Conseil de sécurité et sur la Charte, qui a apporté une contribution précieuse à l'avancement des travaux sur le *Répertoire*, aidant ainsi le Secrétariat dans la mise à jour de la publication. Le Secrétaire général invite les États Membres à continuer d'appuyer par leurs contributions volontaires les travaux du Secrétariat afin qu'il puisse continuer à progresser dans cette voie.

E. Conclusions

25. Pour ce qui est du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*, compte tenu de ce qui précède et des recommandations faites par le Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation lors de sa session tenue du 18 au 26 février 2014, l'Assemblée générale voudra peut-être :

a) Prendre note des progrès accomplis dans la mise à jour du *Répertoire*, grâce notamment à l'utilisation Fonds d'affectation spéciale pour la mise à jour du *Répertoire*;

b) Prendre note avec gratitude des contributions versées par les États Membres au Fonds d'affectation spéciale pour la mise à jour du *Répertoire* et de réitérer son appel à verser des contributions volontaires au Fonds afin de permettre au Secrétariat de poursuivre les avancées accomplies dans la mise à jour du *Répertoire* au cours des dernières années;

c) Prendre note des efforts constants visant à mettre en ligne le *Répertoire* dans les six versions linguistiques sur le site Web de l'ONU;

d) Noter avec gratitude l'appui que la Suisse a fourni en finançant à titre volontaire les services d'un expert associé chargé d'aider à la mise à jour du *Répertoire*, et engager les autres États Membres en mesure de le faire à envisager de fournir une telle assistance.

Annexe I

Services du Secrétariat ayant la responsabilité principale de la conduite des études sur les divers articles de la Charte des Nations Unies destinées à figurer dans le Répertoire^a

<i>Département</i>	<i>Volume du Répertoire</i>
Bureau des affaires juridiques	Volume I : Articles 1 à 7 Volume II : Articles 13 1) a), 18, 19 et 22 Volume VI : Articles 92 à 99, 102 à 105 et 108 à 111
Département des affaires politiques	Volume II : Articles 10, 12, 13 1) a), 14 et 16 Volume III : Articles 23 à 39 et 107 Volume V : Articles 73 à 85, 87 et 88
Département des opérations de maintien de la paix	Volume III : Articles 40 à 54 et 106
Bureau des affaires de désarmement	Volume II : Article 11
Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences	Volume II : Articles 9, 15, 20 et 21 Volume IV : Articles 60, 61, 62 3) et 4), 65 à 69 et 72 Volume V : Articles 86 à 89 et 91
Département de la gestion	Volume II : Article 17 Volume VI : Articles 100 1) et 101
Département de la gestion et Bureau des affaires juridiques	Volume VI : Article 100 2)
Département des affaires économiques et sociales	Volume II : Articles 8 ^b et 13 1) b) et 2) Volume IV : Articles 55 a) et b), 57 à 59, 62 1), 63, 64, 70 et 71
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	Volume II : Article 13 1) b) Volume IV : Articles 55 c), 56 et 62 2)
Bureau des affaires spatiales	Volume II : Article 13 1) a)

^a Cette répartition est le résultat de plusieurs décisions prises par le Comité interdépartemental du Répertoire de la Charte depuis 1996 et est soumise à l'examen de ce dernier.

^b Le Département de la gestion (Bureau de la gestion des ressources humaines) est responsable des études concernant l'Article 8 pour la période allant jusqu'à la fin de 1996. À partir de 1997, cette responsabilité incombe au Département des affaires économiques et sociales.

Annexe II

État d'avancement du *Répertoire de la pratique suivie* par les organes des Nations Unies (juillet 2014)

Volumes publiés et disponibles sur Internet	Volumes soumis pour publication et disponibles sur Internet	Études disponibles sur Internet (concernant des volumes non soumis pour publication)	Études en cours d'établissement ou d'examen
---	---	---	---

Note : L'organisation des études par volumes indiquée ci-après concerne les Suppléments n^{os} 6 à 10 et n'est pas la même pour le *Répertoire* initial et les Suppléments n^{os} 1 à 5.

Volumes, articles	Répertoire initial	Suppléments									
		1	2	3	4	5	6 1979- 1984	7 1985- 1988	8 1989- 1994	9 1995- 1999	10 2000- 2009
Volume I							I	I	I	I	I
Articles 1 à 8											
Volume II							II	II	II	II	II
Articles 9 à 15, 17 à 22											
Article 16											
Volume III							III	III	III	III	III
Articles 23 1) (première phrase) et 3), 43 à 48											
Articles 23 1) (deuxième phrase) et 2), 33 1) et 53											
Articles 24 à 32, 33 2), 34, 35 (Assemblée générale et Conseil de sécurité), 36 à 40, 42 et 50											
Articles 41 et 51											
Articles 49, 52 et 54											
Volume IV							IV	IV	IV	IV	IV
Articles 55 a) et b), 57, 62 2) et 63											
Articles 55 c) et 56											
Articles 58 à 62 (1, 3 et 4) et 64 à 72											
Volume V							V	V	V	V	V
Article 73											
Articles 74 à 85, 87 et 88											
Articles 86 et 89 à 91											
Volume VI							VI	VI	VI	VI	VI
Articles 92 à 103 et 106 à 111											
Articles 104 et 105											

Études établies de 1954 à 1980	
--------------------------------	--

	Études établies de 1996 à 2014
--	--------------------------------

Annexe III

État d'avancement du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* (juillet 2014)

Suppléments publiés et mis en ligne à l'adresse www.un.org/fr/sc/repertoire/	Version préliminaire disponible en ligne	Chapitres en cours d'établissement

A. État d'avancement des Suppléments du *Répertoire* achevés

<i>Supplément</i>	<i>État d'avancement</i>	<i>Langues</i>
<i>Répertoire</i> initial et Suppléments I-IX 1946-1984		Anglais, français
Suppléments X-XI 1985-1992 Suppléments X (1985-1988) et XI (1989-1992)		Arabe, anglais, chinois, espagnol, français, russe ^a
Supplément XII (1993-1995)		Anglais, autres langues prêtes pour la mise en ligne
Supplément XIII (1996-1999)		Anglais, autres langues prêtes pour la mise en ligne
Supplément XIV (2000-2003)		Anglais, traduction dans les autres langues en cours
Supplément XV (2004-2007)		Anglais, traduction dans les autres langues en cours
Supplément XVI (2008-2009)		Anglais
Supplément XVII (2010-2011)		Anglais

^a Comme l'Assemblée générale l'a demandé dans sa résolution 55/222, ces suppléments au *Répertoire* et les suppléments suivants doivent être publiés dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

B. État d'avancement des Suppléments du *Répertoire* en cours d'établissement

	<i>Chapitres (questions institutionnelles et de procédure)</i>									
	<i>I</i> <i>Généralités</i>	<i>II</i> <i>Règlement</i> <i>intérieur</i> <i>provisoire</i>	<i>III</i> <i>Buts et</i> <i>principes de</i> <i>la Charte</i>	<i>IV</i> <i>Relations</i> <i>avec</i> <i>les autres</i> <i>organes</i> <i>de l'ONU</i>	<i>V</i> <i>Fonctions</i> <i>et pouvoirs</i> <i>du Conseil</i> <i>de sécurité</i>	<i>VI</i> <i>Règlement</i> <i>pacifique des</i> <i>différends</i>	<i>VII</i> <i>Action</i> <i>en cas</i> <i>de menace</i> <i>contre</i> <i>la paix</i>	<i>VIII</i> <i>Accords</i> <i>régionaux</i>	<i>IX</i> <i>Organes</i> <i>subsidiaires :</i> <i>comités/autres</i> <i>organes</i>	<i>X</i> <i>Organes</i> <i>subsidiaires :</i> <i>maintien de la paix</i> <i>et consolidation</i> <i>de la paix</i>
Supplément XVIII (2012-2013)										